

ASSEMBLÉE NATIONALE
6 juillet 2015

ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT - (N° 2674)

Adopté

AMENDEMENT

N° AS7

présenté par
Mme Huillier, rapporteure

ARTICLE 15

À la première phrase de l'alinéa 11, substituer à la seconde occurrence du mot :

« de »

les mots :

« prévue à ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.